

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

SUPPRIMER OU SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES PARENTS
D'ENFANTS CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 1612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à stigmatiser les enfants des quartiers populaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES met en cohérence le titre de la présente proposition de loi d'extrême droite avec son contenu.

Prétendre que le Rassemblement national ne cherche pas brutalement à stigmatiser et précariser davantage les quartiers populaires avec cette proposition de loi serait mentir. L'exposé des motifs du présent texte évoque en terreur « *un état de désordre endémique* », un pays « *en proie à la violence* » et des nuits qui « *se suivent et se ressemblent* ». N'en déplaisent à l'extrême-droite qui se romance une tragédie dystopique et violente, les quartiers populaires ne sont pas le Far West. Il est plutôt de rigueur d'interroger les causes derrière la délinquance, lorsqu'elle existe. Désengagement des pouvoirs publics, recul des services publics, stigmatisation, vie chère... Autant

de facteurs qui ancrent de profondes défaillances en matière de protection de la jeunesse. Autant de facteurs qui mettent déjà à genoux les foyers.

Ainsi, avec une telle mesure, l'extrême-droite continue de stigmatiser davantage les quartiers populaires. Il nous appaît nécessaire d'ajuster le titre en cohérence.